

N° de déclaration d'activité de formateur
FDCMPP : 11 75 000 38 75

Format DPC en cours, les informations suivront.

**Enclos REY
57 rue Violet
75015 PARIS
(métro : Commerce, Emile Zola ou Motte Picquet Grenelle)**

coût : 131 €

Possibilité d'hébergement sur place (appeler au 01 44 37 34 00 et dire qu'on est inscrit à la journée thématique FDCMPP).

L'HAS affirme sur son site : www.has-sante.fr, onglet « LA HAS » :

« L'élaboration des RBPP ne doit pas être un objectif en soi mais s'intégrer dans un programme de bonnes pratiques allant de l'identification des points d'amélioration d'une prise en charge à l'évaluation de ce programme. »

...
« Les recommandations de bonne pratique sont la synthèse rigoureuse de l'état de l'art et des données de la science à un temps donné. Elles ne sauraient dispenser le professionnel de santé de faire preuve de discernement dans la prise en charge du patient qui doit être celle qu'il estime la plus appropriée en fonction de ses propres constatations. »

...
Comment ces recommandations rédigées pour aider le praticien à exercer son art tendent-elles à la création d'un modèle unique, qui serait le seul reconnu par les autorités de contrôle et de tarification ?

Lors de cette journée, nous aborderons les aspects historiques de la mise en place des RBPP, les dimensions philosophiques, éthiques, et politiques à l'œuvre dans leur conception..
Ces RBPP sont-elles compatibles avec une clinique du sujet qui demande diversité et souplesse des approches ?
Quels sont les retentissements de ces RBPP sur la pratique de nos services ?

Cette journée a pour objectif d'apporter un éclairage sur les RBPP et de favoriser la réflexion et le débat.



**Journée Thématique
Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles en CMPP : qu'en dire ? Qu'en faire ?**

**vendredi 17 novembre 2017
de 9 h à 16 h 30**

Enclos REY : 57 rue Violet, 75015 PARIS

Jean JALLAGUIER, conseiller technique Personnes Agées et Handicap à l'Uriopss Rhône-Alpes, membre de l'ARCG (Association du Réseau de Consultant en Gériatrie), accompagne dans ses missions les ESSMS, notamment sur les problématiques de la prévention de la maltraitance et de la promotion de la bientraitance, de l'évaluation interne, du projet d'établissement... Il a pu participer « de l'intérieur » à l'élaboration d'une recommandation de bonnes pratiques comme membre d'un groupe de travail à l'ANESM.

Guillaume ROUSSET, maître de conférences en droit, HDR, à l'université Jean Moulin – Lyon 3. Outre les recommandations de bonnes pratiques, il travaille au sein de l'IFROSS sur une variété de thèmes comme la représentation des usagers, les inégalités territoriales de santé, le consumérisme médical ou le droit du médicament.

9 h : Accueil

9 h 30 : *le mot du Président.*

9 h 45 : Conférence Jean JALLAGUIER

Dimensions philosophiques et éthiques mises en avant par les recommandations

À partir de quelques recommandations de bonnes pratiques (prévention de la maltraitance, bientraitance, questionnement éthique, attentes de la personne et projet personnalisé...), il apportera des éclairages sur les questionnements essentiels traversant la journée. Extraits : quelles sont les dimensions philosophiques et éthiques mises en avant par les recommandations ? De la « mère » suffisamment bonne à la sollicitude en passant par la reconnaissance, quels sont les enjeux et le sens des notions préparant le concept de bientraitance ? Dans le « bain anthropologique » nouveau, qui renvoie à la « conduite des conduites » (voir les travaux de Michel Foucault), c'est-à-dire une manière de gouverner qui va jusqu'à la conduite au plus près du travail des acteurs : évaluation, guide et recommandations des bonnes pratiques, guide de la « bientraitance », comment les acteurs des ESSMS se trouvent-ils aujourd'hui confrontés à des « injonctions paradoxales » ? Pour les responsables des ESSMS, que retenir entre les dispositifs législatifs et réglementaires d'une

part et d'autre part les recommandations de bonnes pratiques ? Entre protection et autonomie, sécurité et liberté... pouvons-nous toujours mettre en place des pratiques réfléchies et responsables ou bien devons-nous nous résoudre à appliquer la lettre du législateur ? Quels sont les impacts de cette « conduite des conduites » sur la pratique des services et des professionnels et un accompagnement respectueux de l'unicité de la personne et de ses projets personnels ? Comment continuer à exercer notre lien d'accompagnement et un « art de la professionnalité » équilibré entre don et contrat salarial ? Autant de questionnements qui seront mis en débat avec les participants...

10 h 30 : *échanges avec la salle*

11 h : Conférence de Guillaume ROUSSET

Aspects juridiques des Recommandations de Bonnes Pratiques en CMPP

Les recommandations de bonnes pratiques jouent un rôle de plus en plus important en CMPP, et plus globalement dans de nombreux établissements et services. Pourtant, une certaine ambiguïté peut ressortir de leur appréhension : leur appellation et leur contenu renvoient souvent à des conseils plutôt qu'à des obligations, mais elles sont de plus en plus prises en compte et tendent à devenir des standards impératifs et incontournables. Il semble donc utile de faire le point sur la force

juridique des recommandations à travers plusieurs questions. Les premières interrogations portent sur leur nature : que représentent réellement les recommandations de bonnes pratiques ? Sont-elles effectivement de simples conseils, aussi utiles soient-ils, comme l'apparence le laisse penser, ou acquièrent-elles une force contraignante, une juridicité malgré leur source spécifique ? D'autres questionnements doivent porter sur les conséquences que ces recommandations peuvent produire sur les pratiques professionnelles. Le respect d'une recommandation a-t-il pour effet d'exonérer le professionnel de toute responsabilité ? A l'inverse, ne pas suivre à la lettre le contenu d'une recommandation induit-il un risque de condamnation de manière systématique ?

11 h 45 : *échange avec la salle*

12 h 15 -13 h 30 : Repas sur place

13 h 30 : Docteur Michelle FRANÇOIS
Directrice médicale du CMPP Nord Moselle :
Comment les RBPP influencent-elles notre pratique ? Partage d'expérience.

Modératrice: Anne Kammoun

Discutants : Jean JALLAGUIER et Guillaume ROUSSET

15 h : *échanges avec la salle*

15 h 30 : Synthèse : Guillaume ROUSSET

INSCRIPTION :

Nom :
.....
Prénom :
.....
Profession :
.....
Etablissement :
Adresse :
.....
Code Postal :
.....
Ville :
.....
Téléphone :
.....
e-mail :
.....

INSCRIPTION :

Nom :
.....
Prénom :
.....
Profession :
.....
Etablissement :
Adresse :
.....
Code Postal :
.....
Ville :
.....
Téléphone :
.....
e-mail :
.....

INSCRIPTION :

Nom :
.....
Prénom :
.....
Profession :
.....
Etablissement :
Adresse :
.....
Code Postal :
.....
Ville :
.....
Téléphone :
.....
e-mail :
.....

Bulletin à retourner avec le règlement libellé à l'ordre de FDCMPP

FDCMPP
36,40 rue de Romainville
75019 PARIS
rbpp2017@gmail.com



Bulletin à retourner avec le règlement libellé à l'ordre de FDCMPP

FDCMPP
36,40 rue de Romainville
75019 PARIS
rbpp2017@gmail.com



Bulletin à retourner avec le règlement libellé à l'ordre de FDCMPP

FDCMPP
36,40 rue de Romainville
75019 PARIS
rbpp2017@gmail.com

